

Comment sont perçus les représentants du personnel et les syndicats dans le secteur privé ?

En 2023, les salariés du secteur privé portent un regard plus favorable sur les représentants du personnel (RP) qu'en 2017. Ils sont 51 % à estimer que les RP traduisent bien leurs aspirations, contre 46 % six ans plus tôt. Ils sont 41 % à juger que les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans leur représentation (37 % en 2017).

Les salariés travaillant dans des établissements de grande taille, qui sont aussi ceux où les instances représentatives du personnel sont le plus présentes, jugent plus positivement que les autres salariés l'action des RP et des syndicats.

Les opinions exprimées par les représentants de direction et les représentants du personnel sont également recueillies dans l'enquête Reponse, mais ne sont pas directement comparables à celles des salariés. Les représentants de direction estiment que les représentants du personnel traduisent bien les aspirations des salariés dans 79 % des établissements. L'appréciation sur les syndicats est quant à elle mitigée : dans 42 % des établissements, les représentants de direction les jugent irremplaçables ; c'est le cas dans 62 % des établissements d'après les représentants du personnel.

L'enquête Reponse 2023, comme la précédente réalisée en 2017, s'intéresse notamment au point de vue des salariés du secteur privé sur les représentants du personnel et les syndicats (encadré 1). Six ans après les ordonnances travail de 2017 conduisant à une transformation des instances représentatives élues du personnel, dans un contexte post-crise sanitaire liée au Covid-19 et de mobilisations interprofessionnelles sur les

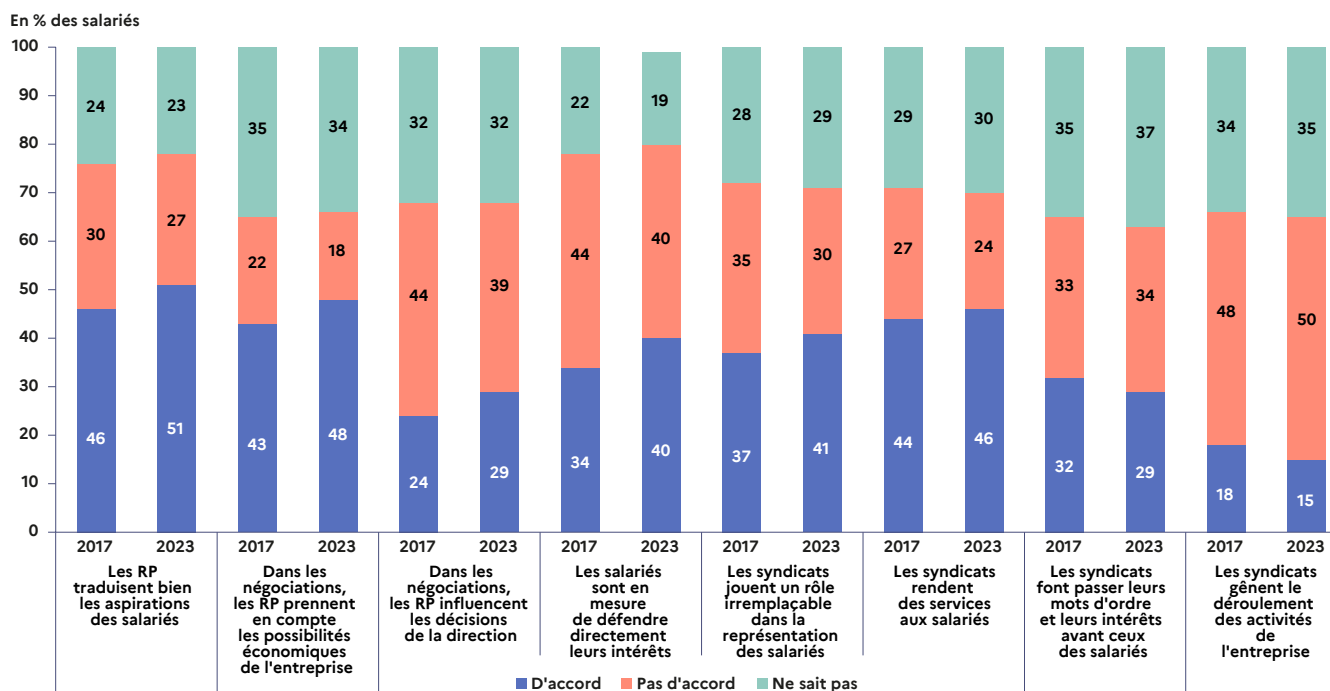
retraites, comment évolue la perception par les salariés des représentants du personnel et des syndicats ? Quels sont les profils de salariés les plus enclins à avoir une opinion favorable ou défavorable ? Quelles sont les opinions des représentants de la direction et des représentants du personnel en la matière ?

Entre 2017 et 2023, une amélioration du regard porté par les salariés sur leurs représentants

En 2023, dans les établissements de plus de 10 salariés du secteur privé non agricole, un peu plus de la moitié des salariés (51 %, graphique 1) estiment que les représentants du personnel (RP) traduisent bien leurs aspirations. Cette proportion progresse de 5 points par rapport à 2017, dans un contexte de centralisation de la représentation élue du personnel autour des comités sociaux et économiques (CSE) [1] [2]. Les salariés sont également plus nombreux à juger que les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans leur représentation (41 % en 2023 contre 37 % en 2017). Les salariés déclarent aussi moins souvent que les syndicats font passer leurs mots d'ordre et leurs intérêts avant ceux des salariés (29 % contre 32 % en 2017) et que les syndicats gênent le déroulement des activités de l'entreprise (15 % contre 18 % en 2017).

Cette amélioration du regard des salariés sur leurs représentants se perçoit également à travers l'évolution des parts de salariés en désaccord sur chacun des sujets évoqués précédemment. Par exemple, en 2023, 30 % des salariés sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans la représentation des salariés, soit 5 points de moins qu'en 2017 (35 %). Pour autant, les salariés n'ayant pas d'avis sur ces questions demeurent proportionnellement nombreux, représentant parfois plus d'un tiers des salariés. Cette part, qui évolue peu entre 2017 et 2023, est nettement plus élevée dans les établissements où il n'y a pas de représentants du personnel [3].

GRAPHIQUE 1 | L'opinion des salariés sur les représentants du personnel (RP) et les syndicats en 2017 et en 2023



Note: d'accord renvoie ici aux réponses « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » et pas d'accord renvoie aux réponses « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ».

Lecture: en 2023, 51 % des salariés considèrent que les RP traduisent bien leurs aspirations, contre 46 % en 2017.

Champ: France métropolitaine ; salariés des établissements de plus de 10 salariés du secteur privé non agricole.

Source: Dares, enquêtes Reponse 2017 et 2023, volet « salariés ».

En 2023, 29 % des salariés jugent que, dans les négociations, les RP influencent les décisions de la direction¹ (24 % en 2017), 39 % ayant une opinion contraire (44 % en 2017). Par ailleurs, 40 % des salariés estiment qu'ils sont en mesure de défendre directement leurs intérêts (34 % en 2017), une proportion équivalente (40 %) ayant une appréciation inverse (44 % en 2017).

Des appréciations des salariés plus positives en présence d'instances représentatives du personnel

En 2023, 59 % des salariés travaillant dans des établissements dotés de délégués syndicaux estiment que les représentants du personnel retranscrivent correctement leurs aspirations (tableau 1). Cette proportion est quasiment similaire dans les établissements dotés d'instances représentatives du personnel (IRP) élues, mais sans délégué syndical (56 %). En revanche, les salariés travaillant dans des établissements dépourvus d'IRP expriment bien moins souvent une telle opinion² (23 %). Ce constat est vérifié toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à autres caractéristiques des salariés (ou de leur employeur) observées identiques³ (tableau A en ligne).

Les salariés ayant un mandat de représentation, qu'ils soient élus ou délégués syndicaux, portent un regard plus positif sur l'action syndicale que le reste des salariés : 59 % d'entre eux estiment que les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans la représentation des salariés et 65 % d'entre eux jugent que les syndicats rendent des services aux salariés, contre respectivement 41 % et 46 % pour les salariés qui n'occupent aucun mandat.

Plus la taille de leur établissement est importante, plus les salariés jugent les syndicats irremplaçables. Toutes choses égales par ailleurs, la propension des salariés à formuler cette opinion est 1,9 fois plus élevée pour ceux travaillant dans des établissements de 500 salariés ou plus que pour les salariés d'établissements entre 50 et 199 salariés (tableau A en ligne). Les salariés déclarent aussi de moins en moins être en capacité de défendre directement leurs intérêts à mesure que la taille de l'établissement croît (48 % dans les établissements de 11 à 49 salariés contre 31 % dans les établissements de plus de 500 salariés). La légitimité des représentants du personnel aux yeux des salariés semble ainsi d'autant plus établie dans les structures les plus vastes et plus souvent dotées d'une représentation syndicale.

Les différences d'appréciations portées sur les représentants du personnel et les syndicats sont moins marquées selon le profil socio-démographique des salariés. Cependant, les salariés

¹ L'enquête ne permet toutefois pas de déterminer si cette influence est perçue positivement ou non par les salariés.

² Travaillant dans un établissement dépourvu de représentants du personnel, ils sont invités, dans l'enquête Reponse, à donner leur opinion « en général ».

³ L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » repose sur une modélisation logistique portant sur les seuls salariés ayant exprimé une opinion concernant les questions posées. Les variables de contrôle sont le sexe du salarié, son âge, sa catégorie socioprofessionnelle, le fait qu'il occupe ou non un mandat de représentant du personnel, la taille de l'établissement où il travaille et la présence ou non d'une instance représentative du personnel dans cet établissement.

TABLEAU 1 | Salariés déclarant être d'accord avec les affirmations suivantes, concernant les RP et les syndicats, en 2023

En % de salariés

	Les RP traduisent bien les aspirations des salariés	Dans les négociations, les RP prennent en compte les possibilités économiques de l'entreprise	Dans les négociations, les RP influencent les décisions de la direction	Les salariés sont en mesure de défendre directement leurs intérêts	Les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans la représentation des salariés	Les syndicats rendent des services aux salariés	Les syndicats font passer leurs mots d'ordre et leurs intérêts avant ceux des salariés	Les syndicats gênent le déroulement des activités de l'entreprise
Ensemble	51	48	29	40	41	46	29	15
Sexe								
Homme	51	49	30	42	41	47	31	17
Femme	51	46	27	38	41	45	25	12
Âge								
30 ans ou moins	49	43	30	45	35	40	24	12
Entre 31 et 49 ans	51	49	29	40	41	47	30	15
50 ans ou plus	51	48	27	37	45	50	30	15
Catégorie socioprofessionnelle								
Cadres	56	55	34	43	45	53	33	19
Professions intermédiaires	56	53	31	39	44	51	24	15
Employés	47	42	25	39	38	42	29	12
Ouvriers	46	43	26	40	39	42	29	14
Occupation d'un mandat de représentant du personnel								
Oui	83	80	42	46	59	65	27	13
Non	50	47	28	40	41	46	30	15
Taille de l'établissement où travaille le salarié								
11 à 49 salariés	44	40	26	48	31	36	24	15
50 à 199 salariés	52	48	28	40	39	44	29	15
200 à 499 salariés	54	52	31	35	49	54	32	14
500 salariés ou plus	57	57	34	31	59	65	34	14
Présence d'une IRP dans l'établissement où travaille le salarié								
Au moins un délégué syndical	59	57	34	38	54	59	35	15
Uniquement des RP élus	56	49	27	47	27	34	23	15
Aucune IRP	23	21	17	41	21	25	18	12

Note : d'accord renvoie ici aux réponses « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord ».

Lecture : en 2023, 83 % des salariés qui occupent un mandat déclarent que les RP traduisent bien leurs aspirations.

Champ : France métropolitaine ; salariés des établissements de plus de 10 salariés du secteur privé non agricole.

Source : Dares, enquête Reponse 2023, volet « salariés ».

TABLEAU 2 | L'opinion des représentants de la direction et des représentants du personnel sur les RP et les syndicats, en 2023

En % d'établissements*

		Les RP traduisent bien les aspirations des salariés	Dans les négociations, les RP prennent en compte les possibilités économiques de l'entreprise	Dans les négociations, les RP influencent les décisions de la direction	Les salariés sont en mesure de défendre directement leurs intérêts	Les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans la représentation des salariés	Les syndicats rendent des services aux salariés	Les syndicats font passer leurs mots d'ordre et leurs intérêts avant ceux des salariés	Les syndicats gênent le déroulement des activités de l'entreprise
D'accord	Représentants de la direction	79	65	61	88	42	64	48	33
	Représentants du personnel	96	86	53	69	62	76	30	22
Pas d'accord	Représentants de la direction	13	25	28	7	51	26	38	56
	Représentants du personnel	4	10	43	29	32	17	59	69
Ne sait pas	Représentants de la direction	8	10	11	5	7	10	15	12
	Représentants du personnel	1	4	4	2	6	7	11	9

Note : d'accord renvoie ici aux réponses « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » et pas d'accord renvoie aux réponses « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ».

* Un seul représentant de la direction et un seul représentant du personnel sont respectivement interrogés au nom de l'établissement qu'ils représentent ([encadré A en ligne](#)).

Lecture : en 2023, dans 79 % des établissements, les représentants de direction déclarent que les RP traduisent bien les aspirations des salariés. Cette opinion est partagée par les représentants du personnel dans 96 % des établissements où ils sont présents.

Champ : France métropolitaine ; établissements de plus de 10 salariés du secteur privé non agricole.

Source : Dares, enquête Reponse 2023, volets « représentants de la direction » et « représentants du personnel ».

les plus jeunes (30 ans ou moins) sont plus sceptiques que la moyenne sur le « rôle irremplaçable » des syndicats (constat toutefois plus nuancé toutes choses égales par ailleurs), et estiment plus souvent que leurs aînés être en mesure de se défendre par eux-mêmes. Quant aux cadres, leur appréciation sur la représentation du personnel, en termes de traduction des aspirations ou de capacité à influencer les décisions, est un peu plus positive que celle des autres salariés ; ils se disent pourtant davantage en mesure de se défendre directement et sont un peu plus critiques du comportement des syndicats.

Côté représentants de la direction, une perception plutôt positive des représentants du personnel mais plus mitigée des syndicats

Les volets représentants de direction (RD) et représentants du personnel⁴ (RP) de l'enquête permettent d'appréhender la perception, par ces acteurs, des représentants du personnel

⁴Un seul représentant de la direction et un seul représentant du personnel sont respectivement interrogés au nom de l'établissement qu'ils représentent ([encadré A en ligne](#)).

ENCADRÉ 1 • L'opinion sur les représentants du personnel à partir de l'enquête Reponse de la Dares

Cette étude mobilise principalement les données du volet « salariés » des enquêtes Reponse 2023 et 2017. Le volet « salariés » recueille en ligne ou par voie postale des informations (situation professionnelle, organisation du temps de travail, conditions de travail, activité syndicale, mandat de représentant du personnel, opinions sur les relations sociales, ...) sur les salariés travaillant dans les établissements appartenant au champ de l'enquête Reponse ([encadré A en ligne](#)). Au total, 30 388 salariés ont répondu à ce volet en 2023, contre 28 963 lors de l'enquête 2017.

Cette étude exploite les réponses aux questions suivantes :

Que pensez-vous des affirmations suivantes concernant la situation dans votre établissement ? (Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord / Ne sait pas) :

- les représentants du personnel (RP) traduisent bien les aspirations des salariés
- dans les négociations, les RP prennent en compte les possibilités économiques de l'entreprise
- dans les négociations, les RP influencent les décisions de la direction

- les salariés sont en mesure de défendre directement leurs intérêts
- les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans la représentation des salariés
- les syndicats rendent des services aux salariés
- les syndicats font passer leurs mots d'ordre et leurs intérêts avant ceux des salariés
- les syndicats gênent le déroulement des activités de l'entreprise

Le salarié interrogé est invité à donner son opinion « en général » dans le cas où il n'y a pas de représentant du personnel (ou pas de syndicat, pour les quatre dernières affirmations) dans son établissement.

Les questions posées aux salariés et portant sur leur perception de la représentation du personnel sont également administrées dans le cadre du volet de l'enquête Reponse auprès des représentants de direction (RD) et dans celui auprès des représentants du personnel (RP) eux-mêmes ([encadré A en ligne](#)). Ces deux volets de l'enquête permettent de mesurer la proportion des établissements au sein desquels une opinion donnée est exprimée par les RD ou les RP, mais pas directement la proportion de RD ou de RP exprimant cette opinion.

et des syndicats. Leurs résultats, présentés en proportions d'établissements dans lesquels RD ou RP expriment une opinion donnée, ne sont toutefois pas directement comparables à ceux issus du volet salariés (encadré 1).

Les représentants de la direction estiment que les représentants du personnel traduisent bien les aspirations des salariés dans 79 % des établissements et les représentants du personnel dans la quasi-totalité – mais pas l'intégralité – des sites où ils sont présents (96 %) (tableau 2).

Dans une très large majorité d'établissements (88 %), les représentants de la direction estiment que les salariés sont en mesure de défendre directement leurs intérêts. Les représentants du personnel partagent ce point de vue dans 69 % des établissements.

L'appréciation des syndicats est quant à elle mitigée. Dans 42 % des établissements, les RD les jugent irremplaçables (62 % des établissements pour les RP) alors que, dans 48 % des cas, ils estiment que les syndicats font passer leur mot d'ordre avant les intérêts des salariés (30 % des établissements pour les RP). ●

Clarisse Benoit-Tondu

Pour en savoir plus

[1] Desage G. (2025), « [Entre renouvellement des instances de représentation du personnel et crise sanitaire, quelle évolution des relations professionnelles entre 2017 et 2023 ?](#) », *Dares Analyses* n° 4, janvier.

[2] Pignoni M. T. (2025), « [Comment évoluent l'implantation et l'organisation de la représentation des salariés depuis la création des comités sociaux et économiques \(CSE\) ?](#) », *Dares Analyses* n° 41, juillet.

[3] Pignoni M. T. (2025), « [Les représentants du personnel : quels profils pour quelles fonctions ?](#) », *Dares Analyses* n° 44, septembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère chargé du Travail ISSN 2267 - 4756

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
dares.communication@travail.gouv.fr

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

Dares^{fr}
Statistique publique
du monde du travail